

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU**  
**SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025**

<b>Nombre de membres en exercice</b>		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>40</b>	<b>40</b>	<b>23</b>

<b>Date de convocation</b>	<b>19/11/2025</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>19/11/2025</b>

<b>DL25019</b>	<b>OBJET : SIGNATURE MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE DU CENTRE DE TRI VALRENA</b>
----------------	--

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-cinq novembre, s'est réuni à 17 heures trente, le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** Mme Sylvie AMJO BOOT (suppléante), M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jack DENTEL, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO.

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN.

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. David RIBES (suppléant).

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante).

**Cté Com. Pont du Gard :** M. Alain LAGET.

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD.

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Théos GRANCHI, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER, M. Frédéric TOUZELLIER.

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Katy GUYOT.

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI.

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPELLIER.

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE.

**Avait donné procuration :** M. Frédéric TOUZELLIER à M. Richard TIBERINO.

**Secrétaire de séance :** M. David-Alexandre ROUX.

**Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,**

Par un avis d'appel public à la concurrence publié le 27 février 2025, le Sitom Sud Gard a lancé une procédure en vue de l'attribution d'un marché public global de performance au sens des articles L.2171-3 et R2171-3 du code de la commande publique, ayant pour objet la conception, la modernisation du process ainsi que l'exploitation, la maintenance et le GER du centre de tri de VALRENA.

Le titulaire du marché devra ainsi :

- concevoir et réaliser la totalité des travaux liés au remplacement du process ;
- recevoir et trier sur les installations les collectes sélectives apportées par le Sitom Sud Gard et des collectivités avec lesquelles le Sitom Sud Gard aura établi des conventions de traitement ;
- assurer l'accueil, la pesée et la gestion des collectes sélectives pendant la phase de travaux des camions de collectes des adhérents du Sitom Sud Gard;
- assurer l'exploitation globale du centre de tri et des équipements attachés conformément aux règles de l'art.

Ces différentes prestations sont assorties d'objectifs chiffrés de performances mesurables, relatifs aux éléments suivants :

- performances techniques de l'installation : débit de l'installation, taux de disponibilité de l'installation, niveau de captation des matières à trier, performances des équipements (capacité, équipements de conditionnement, stockage, etc.), consommation électrique ;
- environnement de travail : conditions de travail des trieurs, acoustique, poussières, ventilation, niveau d'éclairement.

La rémunération du titulaire est directement conditionnée par l'atteinte des performances qui seront définies.

Le Contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de onze ans et quatre mois.

Dans le cadre de la procédure, trois candidats ont remis une candidature, puis une offre initiale et ont été invités à négocier :

Le GROUPEMENT SEPUR – SEPOC – AT&E et AKTID

Le GROUPEMENT SOVAL – ATELIER A+ CONCEPTION

Le GROUPEMENT PAPREC - SARL SW ARCHITECTURE

A l'issue des négociations, les candidats ont remis leur offre finale le 20 octobre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 novembre 2025 et a décidé d'attribuer le marché au groupement PAPREC – SARL SW ARCHITECTURE, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de jugement des offres, pour un coût global de 72 355 435 €.

L'article 2.8 du Règlement de consultation prévoyait par ailleurs que le marché public global de performance donnera lieu à l'attribution d'une prime d'un montant maximum de quinze mille (15 000) euros, versée aux soumissionnaires admis à déposer une offre et non attributaires du marché (le futur titulaire ne percevra pas cette prime), sous réserve qu'ils aient remis au Sitom Sud Gard une offre finale régulière, acceptable, appropriée, qui n'est pas anormalement basse (au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du code de la commande publique).

En l'espèce, les deux soumissionnaires évincés, classés en deuxième (GROUPEMENT SEPUR – SEPOC – AT&E et AKTID) et troisième (GROUPEMENT SOVAL – ATELIER A+ CONCEPTION) positions par la Commission d'Appel d'Offres ont remis une offre régulière, acceptable, et appropriée, complète.

Ils peuvent en conséquence prétendre à l'attribution de la prime de 15 000 € ainsi prévue.

\* \* \* \*

Vu les dispositions du code de la commande publique, et notamment les dispositions relatives au marché public global de performance,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N°DL24023 en date du 10 décembre 2024 déclarant sans suite la procédure de délégation de service public pour la réalisation des travaux d'amélioration et l'exploitation du centre de tri VALRENA, et approuvant le principe de la passation d'un marché public global de performance,

Vu le procès-verbal valant décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2025, et le rapport d'analyse des offres annexé,

Vu les stipulations de l'article 2.8 du règlement de consultation du marché public global de performance pour la conception, la modernisation et l'exploitation du centre de tri Valréna,

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

## DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public global de performance pour la conception, la modernisation et l'exploitation du centre de tri VALRENA avec le groupement PAPREC - SARL SW ARCHITECTURE,**
- **D'approuver le versement d'une prime de 15 000€ au GROUPEMENT SEPUR – SEPOC – AT&E et AKTID,**
- **D'approuver le versement d'une prime de 15 000€ au GROUPEMENT SOVAL – ATELIER A+ CONCEPTION ;**
- Dit que les sommes seront imputées article 65888 du budget.

- De charger M. le Président et Mme. La Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23 +1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

Le Président du SITOM SUD GARD

**Richard TIBERINO**



A circular logo for 'SITOM SUD GARD' featuring a central emblem with a figure and the text 'SITOM SUD GARD' around the top and a star at the bottom.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20251125-DL2025019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025

Publication : 26/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

